

Réunions du Conseil Général  
de décembre 2010

Séance du mardi 14 décembre  
2010  
après-midi

## EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Général de l'Allier

L'An deux mille dix, le 14 décembre, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul DUFREGNE, le Conseil Général de l'Allier composé des Conseillers Généraux suivants : Mme Albert-Cuisset, MM. Bardet, Barraux, Bidaud, Bidet, Charasse, Cherasse, Corne, Coulon, Mme Czekaj, M. De Chabannes, Mme Defay, MM. Denizot, Dériot, Dillard, Dufrègne, Fleury, Gonnot, Labbe, Mme Lacarin, MM. Lognon, Malbet, Maquin, Mazuel, Perrin, Pozzoli, Riboulet, Rojouan, Roussat, Rozier, Szypula, Mme Tabutin, MM. Tabutin, Thollet, Mme Vergne.

au nombre desquels étaient portés excusés ou absents, et ayant donné pouvoir pour la séance du mardi 14 décembre 2010 après-midi

M. CORNE à Mme ALBERT-CUISSET, M. DERIOT à M. RIBOULET

Et pour partie de séance, et ayant donné pouvoir :

M. BARDET à M. THOLLET, M. BARRAUX à Mme DEFAY, M. GONNOT à M. SZYPULA, M. MALBET à M. POZZOLI, M. ROZIER à M. MAQUIN

Et pour partie de séance, absents excusés :

2010-décembre-241

VOTE : Adopté à l'unanimité

**OBJET : 3 Fonds départemental d'intervention économique (FDIE) Aide à l'entreprise POLIVAL à Montluçon**

Le Conseil Général,

Sur le rapport du Président du Conseil Général,

Vu le Règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 (ex articles 87 et 88) du traité aux aides *de minimis*,

Vu le Règlement (CE) n°800/2008 de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie),

Vu la carte des zonages approuvée par la Commission Européenne le 7 mars 2007,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-732 du 7 mai 2007 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises,

Vu le décret n°2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les Collectivités Territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les Collectivités Territoriales et leurs groupements,

Vu la délibération du Conseil Général du 11 octobre 2007 approuvant le règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique, les conventions types de partenariat ainsi que les dispositions transitoires applicables aux projets déposés avant le 11 mai 2007,

Vu la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2008 portant modification du règlement du FDIE et des conventions types de partenariat,

Vu la délibération du Conseil Général du 25 mars 2010 portant modification du règlement du FDIE,

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions d'investissement du Département,

Vu l'avis de la commission du Conseil Général pour les Finances, l'Economie et l'Administration Générale,

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par la société POLIVAL le 11 octobre 2010,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Une affectation de crédits calculée au taux de 22,5 % de la dépense subventionnable estimée à 1 221 605,87 € HT et plafonnée à 200 000,00 € est réalisée sur l'autorisation de programme ouverte dans le cadre du budget 2010 sur le programme Création et développement d'entreprises.

Cette affectation correspond à un accord de financement pour la société POLIVAL pour son développement de ses activités à Montluçon.

**Article 2 :** Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités décrites dans le règlement d'attribution et de versement des subventions d'investissement du Département.

**Article 3 :** Le Président est autorisé à signer la convention bipartite entre l'entreprise POLIVAL et le Département, ci-annexée.

**Article 4 :** Les crédits de paiement correspondants sont imputés sur l'article 2042//93 du budget 2010 du Département.

*Déposée en Préfecture de l'Allier le 21  
décembre 2010*

*Affichée le jeudi 16 décembre 2010*

*Exécutoire le 21 décembre 2010*

*Extrait certifié conforme à l'original,  
Pour le Président du Conseil Général,  
et par délégation,*

La Directrice de l'Administration Générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Lassimonne', is written over a light grey rectangular background.

*Dominique LASSIMONNE*